

**Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard
904 Avenue Maréchal Juin – CS 83012
30908 NIMES CEDEX 2**

« MARCHE PUBLIC DE SERVICES »

**Marché passé selon une procédure adaptée
ouverte**

**MISSION DE FORMATION ET DE DIAGNOSTIC EN
MATIERE D'HYGIENE ET DE SECURITE DANS LES ENTREPRISES
DU SECTEUR ALIMENTAIRE RELATIVE A L'OPERATION
« PEINES ALTERNATIVES »
DANS LE DEPARTEMENT DU GARD**

Numéro de consultation : 02.2008.002

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant code des marchés publics

DATE ET HEURE LIMITES DE RECEPTION DES OFFRES : 26 FEVRIER 2008 A 11 HEURES 00

Le dossier de consultation fourni aux entreprises est composé des pièces suivantes :

- Le présent règlement de la consultation
- La « Fiche de présentation du candidat » (formulaire C.M.A.30 à remplir par le candidat),
- La « Fiche de présentation des garanties financières, professionnelles et techniques (formulaire CMA30 à remplir par le candidat
- L'acte d'engagement simplifié valant cahier des charges (document contractuel à remplir obligatoirement par le candidat)
- Le bordereau de prix unitaire (document contractuel à remplir obligatoirement par le candidat)

ARTICLE 1 – IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DU GARD

904 Avenue Maréchal Juin – CS 83012

30908 – NIMES CEDEX 2

Type d'acheteur public : Etablissement public administratif de l'État.

Service en charge de la procédure :

Administratif : Direction des Ressources Humaines et des Affaires Juridiques

Technique : Création et Développement des Entreprises

ARTICLE 2 – OBJET DE LA CONSULTATION / DISPOSITION GENERALES

2.1/ Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet : *Mission de formation et de diagnostic en matière d'hygiène et de sécurité dans les entreprises du secteur alimentaire relative à l'opération « Peines alternatives » dans le département du Gard.*

Les prestations de ce marché comprennent la réalisation d'une mission :

- A. D'information collective à l'hygiène et à la sécurité ainsi que sur les risques induits par tout manquement dans ces domaines par les entreprises du secteur alimentaire avec remise d'un support (durée d'une journée pour chaque information collective).
- B. De diagnostic en entreprise des laboratoires incriminés avec remise d'un rapport consignant audit et préconisations faites.

Cette mission s'inscrit dans le programme « Peines alternatives » en matière de manquement à la législation en hygiène et sécurité dans le domaine alimentaire dans le département du Gard.

2.2/ Allotissement

Cette consultation ne comporte pas de lot.

2.3/ Bon de commande

Ce marché sera conclu sous la forme d'un marché à bon de commande avec minimum et maximum en quantité passé au fur et à mesure des besoins.

2.4/ Délai de validité des offres

Le délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre est de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

ARTICLE 3 – DUREE – DELAIS D'EXECUTION

3.1 – DUREE DU MARCHE

Le présent marché est conclu à compter de sa notification jusqu'au 31 décembre 2008.

3.2 – DATE D'EXECUTION DES PRESTATIONS - DELAI(S) D'EXECUTION

La date et les délais d'exécution de la présente prestation sont fixés de la manière suivante :

- 4 séances d'information collective d'une durée d'un jour par séance selon le planning ci-dessous :
 - le mardi 25 mars 2008
 - le jeudi 24 avril 2008
 - le mardi 16 juin 2008
 - le mercredi 15 octobre 2008

- 50 à 120 audits individuels à réaliser **d'ici la fin du mois de Décembre 2008.**

ARTICLE 4 – CONTENU DU DOSSIER A REMETTRE PAR LES CANDIDATS

La présente consultation s'effectue dans le cadre d'une mise en concurrence sur procédure adaptée définie à l'article 30 par Décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant code des marchés publics.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

1^{ère} catégorie de documents à remettre - renseignements administratifs et documents obligatoires :

1. Une attestation sur l'honneur dûment datée et signée attestant que le candidat :
 - ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir,
 - est en règle au regard de sa situation fiscale et sociale,
 - n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire, pour les infractions visées aux articles L 324-9, L 324-10, L 341-6, L 125-1, L 125-3 du code du travail ou document équivalent pour les candidats étrangers.
2. La déclaration que le candidat est ou non en situation de redressement judiciaire ; si l'entreprise est dans ce cas, elle doit fournir la preuve que la période d'observation est compatible avec la durée prévisible d'exécution du marché en fournissant la copie du jugement prononçant le redressement.

NB : les candidats peuvent fournir ces attestations et déclaration dans la « Fiche de présentation du candidat » fourni dans le dossier de consultation.

3. *Selon le statut du candidat* : le justificatif de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (un extrait Kbis de moins de 3 mois avant la date de remise des offres) OU le justificatif de l'inscription au registre public des professions artisanales ou libérales (par exemple au répertoire des métiers);
4. *En cas de candidature présentée par un groupement d'entreprises* : le formulaire DC4 lettre de candidature dûment remplie daté et signé pour présenter les membres du groupement et l'habilitation du mandataire.

2^{ème} catégorie de documents – renseignements permettant d’apprécier les capacités du candidat à réaliser les prestations faisant l’objet de la consultation :

5. Document attestant les pouvoirs du dirigeant ou de la personne habilitée pour engager l’entreprise
6. Les certifications et qualifications professionnelles (en cas d’obtention)
7. L’agrément en tant qu’organisme de formation
8. Un mémoire technique comprenant :
 - *Description précise des prestations proposées*
 - *Méthodologie proposée*
 - *Sommaire détaillé du document pédagogique ainsi que les supports utilisés pendant la formation*
 - *Contenu de la proposition pédagogique*
9. *Le curriculum vitae des formateurs qui réaliseront la formation et le descriptif de leur expérience dans le domaine de formation considéré ainsi que leur appartenance à l’entreprise candidate.*

3^{ème} catégorie de documents - documents constituant l’offre de l’entreprise :

10. L’acte d’engagement simplifié valant Cahier des charges dûment complété, daté et signé par le candidat ;
11. Le bordereau de prix unitaire (B.P.U.) complété, daté et signé par le candidat ;

ARTICLE 5 – MODALITES D’OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation peut-être obtenu sur simple demande auprès de l’Agent en charge des achats à la Direction des Affaires Financières et des Moyens de la Chambre de Métiers et de l’Artisanat du Gard ou téléchargé sur le site : <http://www.cma-gard.fr> / rubrique appel d’offres.

ARTICLE 6 – CONDITIONS D’ENVOI ET DE REMISE DES DOSSIERS DES ENTREPRISES

Les dossiers doivent être remis sous pli cacheté.

Attention, le pli doit impérativement comporter la mention :

**« NE PAS OUVRIR
PROCEDURE ADAPTEE OUVERTE POUR : « MISSION DE FORMATION
ET DE DIAGNOSTIC EN MATIERE D’HYGIENE ET DE SECURITE DANS
LES ENTREPRISES DU SECTEUR ALIMENTAIRE RELATIVE A
L’OPERATION « PEINES ALTERNATIVES » DANS LE DEPARTEMENT
DU GARD**

Les plis doivent être reçus par la Chambre de Métiers et de l’Artisanat du Gard au plus tard aux dates et heure limites annoncés en page de garde du présent document.

Les dossiers doivent être transmis :

- soit par la poste sous pli recommandé avec accusé de réception,

A l'adresse suivante :

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DU GARD
Direction des Ressources Humaines et des Affaires Juridiques
904 Avenue Maréchal Juin – CS 83012
30908 – NIMES CEDEX 2

- soit remis à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard auprès du Service Direction des Affaires Financières et des Moyens – Division Achat.

ARTICLE 7 – DESCRIPTION DE LA PROCEDURE ADAPTEE OUVERTE - CRITERES D'ATTRIBUTION DU MARCHE

La procédure est ouverte : tout candidat ayant retiré un dossier de consultation peut remettre une offre.

La Personne Responsable du Marché choisira l'offre la plus avantageuse après les deux phases suivantes :

1ère phase : la sélection des candidatures

Seuls peuvent être ouverts les plis qui auront été reçus au plus tard à la date et à l'heure limites de réception des offres annoncés dans l'avis de publicité et sur la page de garde du présent règlement de la consultation.

Aucune transmission électronique n'est autorisée pour cette consultation.

A l'issue de l'ouverture des plis, la Personne Responsable du Marché vérifiera les propositions en fonction de la conformité des réponses par rapport aux points suivants :

- L'ensemble des pièces exigées dans le présent règlement de consultation a bien été fourni,
- Les formulaires ont été correctement complétés, datés et signés, accompagnés des pièces demandées.

Dans le cas où la Personne Responsable du Marché constate que des pièces dont la production est demandée sont absentes ou incomplètes, elle pourra décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou de compléter ces pièces dans un délai unique pour tous les candidats.

A l'issue de l'examen des candidatures, la Personne Responsable du Marché éliminera :

- Les candidats en situation de redressement judiciaire dont la période d'observation est inférieure à la durée d'exécution du marché
- Les candidatures incomplètes qui ne sont pas accompagnées des pièces mentionnées dans le présent règlement de la consultation (cf. article 4 Contenu du dossier à remettre : 1ère, 2^{ème} et 3ème catégorie de documents à remettre).

2ème phase : le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse

La Personne Responsable du marché choisira l'offre la plus avantageuse sans négociation sur la base des offres reçues en prenant en compte les critères suivants :

1 – Pour le jugement des candidatures :

1. les garanties professionnelles, techniques et financières de l'entreprise signataire du marché
2. les références professionnelles du candidat

2 – Pour le jugement des offres :

Pour les candidats dont l'offre peut être examinée, la Personne Responsable du Marché choisira l'offre jugée la plus avantageuse économiquement, en tenant compte des critères suivants :

1. mémoire technique	30%
2. qualification des intervenants	40%
3. Prix de la prestation	30%

Demandes de précisions :

Des précisions pourront être demandées au candidat :

- soit lorsque l'offre n'est pas suffisamment claire et doit être précisée ou sa teneur complétée,
- soit lorsque l'offre paraît anormalement basse,
- ou encore dans le cas de discordance entre le montant de l'offre, d'une part et les éléments ayant contribué à la détermination de ce montant, d'autre part.

Mise au point du marché :

La Sous commission des achats pourra, en accord avec le candidat retenu, procéder à une mise au point des composantes du marché sans que les modifications puissent remettre en cause les caractéristiques substantielles, notamment financières, du marché.

ARTICLE 8 – CONDITION D'ATTRIBUTION DU MARCHE

L'offre la mieux classée sera retenue provisoirement sous réserve que le candidat fournisse les certificats fiscaux et sociaux délivrés l'année n de la conclusion du marché et justifiant qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales lui incombant au 31 décembre de l'année n-1.

Le candidat retenu provisoirement devra fournir dans le délai maximum de 10 jours ouvrés à compter de la date de réception de la demande de la C.M.A.30 les certificats fiscaux et sociaux mentionnés ci-dessus.

Si le candidat retenu provisoirement ne peut produire les certificats, son offre sera rejetée.

Lorsque la signature du marché intervient la même année que celle de la remise des offres, les candidats peuvent s'ils le souhaitent uniquement, fournir également dans le dossier d'offre, la copie de l'état annuel des certificats (DC7) ou une copie des certificats fiscaux et sociaux délivrés au cours de cette année.

ARTICLE 9– RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements d'ordre technique ou administratif qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir jusqu'à 8 jours calendaires précédant la date limite fixée pour la remise des offres une demande écrite à :

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DU GARD
904 Avenue Maréchal Juin – CS 83012
30908 – NIMES CEDEX

Pour des renseignements administratifs :
Direction des Ressources Humaines et des Affaires Juridiques

Grégory INCARNATO - Tel : 04.66.62.80.60. - Fax : 04.66.62.80.76.
E.Mail : gregory.incarnato@cma-gard.fr

Martine PLAZA - Tel : 04.66.62.80.33. - Fax : 04.66.62.80.16.
E.Mail : martine.plaza@cma-gard.fr

Pour des renseignements technique sur la prestation de formation :
Service Développement Economique et Aménagement du Territoire
Myriam BOISSIERE DE CILLIA
Tel : 04.66.62.80.11.
Fax : 04.66.62.80.39.
E.Mail : myriam.boissiere-decillia@cma-gard.fr

Une réponse sera alors adressée, par FAX, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.